

ASSEMBLEE GENERALE

SEPTIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE
(SEANCE DE CLOTURE)

Vendredi 28 août 1953, à 15 heures

Siège permanent, New-York

SOMMAIRE

	Pages
La question de Corée: rapport de la Première Commission (A/2450) [fin]	781
Date d'ouverture de la huitième session.....	794
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.....	797
Clôture de la session.....	797

Président: M. Lester B. PEARSON (Canada).

La question de Corée: rapport de la Première Commission (A/2450) [fin]

[Point 16 de l'ordre du jour]

1. M. HOPPENOT (France): La délégation française souhaite brièvement exposer les raisons des principaux votes qu'elle a été amenée à émettre à l'issue du présent débat sur la Corée et préciser, ce faisant, l'interprétation qu'il convient de leur donner.

2. Cosignataire du projet de résolution présenté à la Première Commission par quinze délégations représentant les Puissances dont les forces armées ont contribué à la lutte contre l'agression en Corée, la délégation française s'est, naturellement, prononcée en sa faveur lorsque le texte en a été soumis à l'Assemblée générale [A/2450, projet de résolution A]. Cela ne signifie pas qu'elle le juge parfait, mais, comme l'a fait remarquer à ce propos M. Lodge, il n'est pas d'œuvre humaine qui le soit, et ce texte représente à nos yeux un compromis parfaitement honorable et pratique entre les vues, non point opposées, mais variées, des quinze délégations qui ont procédé à son élaboration. Il repose sur une base solide, qui est le paragraphe 60 de la Convention d'armistice, lequel prévoit que chacune des deux parties en présence désignera respectivement ses représentants à la conférence politique. Cette disposition n'interdit pas aux deux parties de désigner, parmi leurs représentants, des Puissances non belligérantes, mais, contrairement à ce qu'a paru prétendre M. Vychinsky, elle autorise parfaitement et justifie notre partie à choisir ses représentants uniquement parmi les Puissances belligérantes.

3. Le paragraphe 60 ne préjuge en rien non plus, à nos yeux, la forme géométrique que la conférence décidera de donner à la table autour de laquelle elle se réunira. Nos préférences — nous n'en avons pas fait mystère — étaient en faveur d'une table ronde. Nous considérons encore que la résolution qui a été adoptée, en prévoyant que les représentants de notre partie conserveront toute liberté et toute indépendance d'action,

exclut que la conférence politique ne soit un Panmunjom prolongé où les représentants de deux camps opposés s'affronteraient.

4. Nous respectons, certes, les principes, mais nous croyons plus encore aux vertus pragmatiques de l'action. L'essentiel est que la conférence se constitue d'abord, se réunisse et que commencent ses travaux. Sa réussite ne dépend pas d'une structure qui lui serait à priori assignée, mais de la volonté générale d'entente, de conciliation et de paix qui animera ses participants. J'espère que cette volonté ne fera défaut à aucun d'entre eux, que la diplomatie, dans l'enceinte où ils se réuniront, retrouvera sa place et son droit et que, par le recours à ces méthodes, la conférence s'acheminera vers une solution juste et honorable du problème coréen.

5. C'est dans ces conditions, en marge de la conférence ou dans son prolongement, que pourra se préparer, dans un cadre élargi, le règlement général du problème de la paix en Extrême-Orient, dont l'intérêt primordial pour mon pays n'a pas besoin d'être souligné.

6. Les mêmes raisons qui ont déterminé l'appui donné par ma délégation au projet de résolution A de la Première Commission ont motivé le rejet par elle du projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.157] et de l'amendement [A/L.155] que M. Vychinsky a tenté d'introduire dans notre propre projet.

7. Je ne méconnais pas certaines des qualités du projet de l'Union soviétique. Je ne mets pas en doute les services qu'auraient pu rendre à la conférence certaines des Puissances dont il recommandait la participation, mais ces services étaient beaucoup moins évidents que n'était choquante l'exclusion d'un certain nombre d'autres Puissances dont les titres à cette participation sont éclatants, comme sont évidents leurs intérêts directs dans le problème posé. Sur le plan des principes, à notre sens, le projet de l'URSS avait tort de ne tenir aucun compte des stipulations du paragraphe 60 de la Convention d'armistice. Sur le plan de l'action pratique, la composition arbitraire qu'il tendait à imposer à la conférence réduisait à bien peu de chose les chances de cette dernière d'aboutir à une solution. En dernière

analyse, le projet de l'Union soviétique nous apparaissait imparfaitement fondé en droit, inéquitable et inefficace. Les brillantes interventions de M. Vychinsky ne nous ont pas persuadés du contraire, et la délégation française n'a pu lui accorder sa voix.

8. Avec cinquante-quatre autres délégations, nous avons voté pour le projet de résolution B recommandant que l'Union soviétique fût invitée à la conférence, pourvu que tel fût le désir de l'autre partie. La délégation française a, en effet, toujours considéré que la participation de l'Union soviétique aux travaux de la conférence politique était nécessaire pour les raisons suivantes.

9. En premier lieu, l'Union soviétique ayant, par l'aide morale et matérielle indéniable qu'elle a prêtée à la Corée du Nord et à la Chine communiste, assumé sa responsabilité dans le déroulement du conflit coréen, il est nécessaire qu'elle ne puisse se dérober à prendre ouvertement ses responsabilités dans le règlement de ce conflit. En deuxième lieu, sa position géographique de pays limitrophe de la Corée lui crée un intérêt évident dans toute discussion internationale des affaires intéressant ce pays. Enfin, aucun règlement du problème coréen ni des autres problèmes touchant au rétablissement de la paix en Extrême-Orient, que ce règlement conditionne, ne saurait être efficacement abordé sans que l'Union soviétique, en sa qualité de grande Puissance asiatique, ne soit conviée à y participer.

10. Si nous avons subordonné cette invitation de l'Union soviétique à l'existence d'un désir égal exprimé par l'autre partie, c'est que l'Union soviétique, ne pouvant évidemment être considérée comme représentant notre partie, ce désir de l'autre partie était nécessaire pour qu'elle puisse être admise à la conférence.

11. En ce qui concerne le projet de résolution C visant à adresser une invitation au Gouvernement de l'Inde, la délégation française a toujours considéré comme désirable la participation de ce grand pays à la conférence politique. Sa position de grande Puissance asiatique, le prestige moral dont elle jouit devant toutes les nations du monde libre et, plus encore, la part importante — et peut-être décisive — qu'elle a prise dans la préparation de l'armistice finalement conclu sur les bases qu'elle avait proposées, tout ceci lui créait, à notre sens, des titres indéniables à cette participation. Mais celle-ci, si désirable qu'elle fût, ne nous paraissait cependant pas indispensable. Les débats qui se sont déroulés devant la Première Commission, et si inacceptables que fussent, dans leur forme et dans leur fond, les attaques dirigées contre l'Inde par une délégation invitée, ont fait paraître que la présence de l'Inde à la conférence créerait un obstacle peut-être insurmontable au déroulement de ses travaux et en compromettrait sans doute la réussite. Nous nous sommes trouvés en présence d'un fait profondément regrettable, mais que force nous était de constater. La diplomatie, comme la politique, est l'art du possible. La délégation française n'a pas cru pouvoir appuyer de son vote un projet de résolution dont l'adoption risquait de rendre impossible, au premier stade des négociations engagées, ce rétablissement de la paix qui doit commander tous nos efforts et avoir primauté dans toutes nos décisions.

12. La délégation française a déjà marqué son espoir que le règlement du problème coréen servira de prélude au rétablissement et à l'affermissement d'une paix indi-

visible en Extrême-Orient. Cette seconde œuvre ne saurait être abordée sans que l'Inde lui apporte sa collaboration. Elle prendra alors à nos côtés la place qui demeure vide.

13. La délégation française, en s'abstenant dans le vote intervenu à la Première Commission, a voulu, à la fois, tenir compte des réalités du moment et réserver toutes les possibilités de l'avenir. Par sa déclaration de ce matin [430^{ème} séance], M. Menon a donné de l'esprit de conciliation et de paix de son pays une nouvelle preuve. Les espoirs et la confiance que le monde libre a placés dans la grande République indienne ont trouvé dans ses paroles une nouvelle justification.

14. En ce qui concerne, enfin, le projet de résolution qui rend hommage aux soldats de la République de Corée et des Nations Unies qui ont combattu et qui sont morts pour la cause de la liberté et de la paix [A/L.154/Rev.1], aucune délégation ne s'associera à son vote avec plus de recueillement et de piété que la délégation française. L'humble offrande de notre sympathie s'adresse à tous les foyers en deuil et, en premier lieu, peut-être, à ceux de ce pays qui est notre hôte et qui a pris, dès le premier jour, la plus large part de notre tribut.

15. Il y a plus d'un siècle et demi que les soldats de France et des Etats-Unis ont versé ensemble leur sang sur le champ de bataille de la liberté américaine. A deux reprises, depuis un tiers de siècle, ils se sont retrouvés côte à côte sur les champs de bataille de la liberté du monde. Je voudrais que tous ceux qui, dans ce pays, m'écoutent et qui ont perdu un être cher en Corée sachent avec quel respect fraternel la France, qui a sacrifié dans les deux dernières guerres 2 millions de ses enfants à notre cause commune, s'incline devant leur douleur et devant leur fierté. Tous ces hommes sont tombés dans une juste guerre. Leur mort dicte aux vivants leur devoir. Puissions-nous, demain, grâce à nos efforts à tous, voir croître sur leurs tombes les blés mûrs et s'élever les moissons de la paix.

16. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen du projet de résolution des quinze Puissances qui figure dans le document A/L.154/Rev.1. Certaines délégations ont exprimé le désir de présenter des observations au sujet de ce projet de résolution, que la Première Commission n'a pas examiné.

17. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord exprimer au représentant de la France mes remerciements pour les observations extrêmement généreuses qu'il a faites au sujet de mon pays; elles nous touchent profondément et nous lui en sommes très reconnaissants.

18. Le projet de résolution [A/L.154/Rev.1] dont l'Assemblée générale est maintenant saisie n'a pas été examiné par la Première Commission; c'est donc à nous, l'un de ses auteurs, qu'il appartient de dire quelques mots sur ce projet.

19. Tout d'abord, ce projet rappelle toutes les résolutions antérieures qui ont trait à l'action des Nations Unies contre l'agression commise en Corée. Il importe que l'histoire de l'action des Nations Unies contre l'agression soit énoncée clairement et sans laisser place à aucun doute, notamment en raison des efforts que l'on déploie sans cesse pour récrire cette histoire.

20. Dans le projet de résolution en question, après avoir noté avec une satisfaction profonde que les hosti-

lités ont pris fin en Corée aux termes d'un armistice, l'Assemblée générale salue les héroïques soldats de la République de Corée et de tous les Etats Membres des Nations Unies qui ont combattu pour résister à l'agression. Puis, elle rend hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie à cette cause. Enfin, l'Assemblée constate avec satisfaction que la première tentative qui ait jamais été entreprise en vue de repousser une agression armée par des mesures militaires collectives prises sous les auspices d'une organisation internationale a été couronnée de succès.

21. Ce projet de résolution s'explique de lui-même. Il a une signification profonde pour nous, comme pour tous ceux dont les fils ont enduré les horreurs indicibles de la captivité dans les camps communistes, sont rentrés dans leurs foyers avec une santé ébranlée ou sont morts en combattant. Nous avons la conviction profonde que l'esprit de ce projet de résolution recueillera l'adhésion de tous ceux qui sont épris de paix et de liberté, que leurs fils aient ou non combattu en Corée.

22. Seize Membres de l'Organisation des Nations Unies ont fourni des contingents armés au Commandement unifié. Je ne pense pas être mal compris si je déclare franchement que nous aurions souhaité voir d'autres pays participer de la sorte; mais je me sens tenu, en toute honnêteté, de refaire une observation que j'ai souvent faite à mes concitoyens: de nombreux gouvernements n'étaient absolument pas en mesure d'accorder leur participation. Certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont de très petits Etats, qui n'ont que peu ou pas de forces armées. D'autres Etats Membres ont été obligés de maintenir leurs forces militaires sur leurs territoires ou sur leurs frontières nationales en raison de menaces locales contre la paix. Enfin, dans d'autres cas — je les connais personnellement — l'offre de troupes a été faite, mais les arrangements pratiques nécessaires n'ont pas été mis au point. Evidemment, nous espérons qu'un nombre beaucoup plus important de pays enverront des troupes servir en Corée dans la situation actuelle; il va de soi que ce service se fera par roulement et conformément aux dispositions de la Convention d'armistice. Evidemment aussi, ce que j'ai dit à ce propos ne s'applique pas à la faible minorité de nations qui, de façon flagrante, ont activement manifesté leur sympathie à la cause de l'agression.

23. Disons aussi un mot en faveur des pays qui n'ont pas envoyé de contingents armés, mais qui ont fourni d'autres contributions. Nous pensons au navire-hôpital fourni par le Danemark, aux unités du service de santé fournies par l'Inde, la Norvège et la Suède et par l'Italie, qui n'est pas encore membre de notre Organisation. Nous pensons aux quarante-trois Etats qui ont participé au programme de secours en Corée. Nous pensons à la Birmanie, au Mexique, à la Thaïlande, aux Philippines et à l'Equateur, qui ont envoyé du riz; à Cuba, au Danemark et à la Belgique, qui ont envoyé du sucre; à la Chine, au Royaume-Uni, à la Grèce, qui ont envoyé du sel; à l'Argentine, à la Nouvelle-Zélande, au Pakistan et au Viet-Nam, qui ont envoyé de la viande, des céréales et du lait en poudre; au Pérou, au Japon, au Venezuela et à l'Uruguay, qui ont envoyé des vêtements et des couvertures. Parmi les pays qui ont envoyé des fournitures médicales figurent l'Autriche, la Suisse, la République fédérale d'Allemagne, l'Ethiopie, la France, l'Australie, la Grèce et l'Inde. Pour le secours à la Corée, le Libéria a envoyé du caoutchouc,

le Cambodge des bois d'œuvre, l'Islande de l'huile de foie de morue, Israël des agrumes, Haïti du sisal. D'autres pays — notamment l'Iran, la Turquie et le Nicaragua — ont offert des contributions en nature qui, en raison des difficultés de transport, des rigueurs du climat ou d'autres circonstances, n'ont pu être acceptées. En ce qui concerne les contributions en espèces, dix-huit pays, dont la Belgique, le Canada, le Honduras, l'Indonésie, le Liban, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Paraguay, l'Arabie saoudite et Monaco, ont fourni plus de 18 millions de dollars. En outre, des promesses de contributions en espèces ou en nature représentant plus de 5 millions de dollars ont été faites par le Chili, la République Dominicaine, l'Egypte, le Salvador, le Panama, la Syrie, le Brésil et l'Uruguay; plusieurs des pays que j'ai mentionnés ont fait plusieurs contributions de natures différentes.

24. Un exemple particulièrement frappant de coopération internationale s'est produit en 1950 à l'occasion de l'appel adressé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander d'envoyer des denrées alimentaires en Corée. La Thaïlande et les Philippines ont immédiatement répondu à cet appel par des dons de riz. Cependant, pour pouvoir servir, il fallait que ce riz fût transporté et il était impossible de le transporter sans sacs. Une demande adressée à l'Inde, grand producteur de sacs de jute, a reçu une prompt réponse. Ainsi, le riz de Thaïlande et des Philippines a été ensaché dans des sacs fournis par l'Inde et transporté en Corée à bord de navires des Etats-Unis.

25. Cette journée marque une étape importante non seulement dans la courte histoire de l'Organisation des Nations Unies, mais encore dans celle des efforts continus de l'humanité à la recherche de la paix. Devant la tragédie survenue en Corée, les Nations Unies ont réagi d'une manière sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les agresseurs ont été rejetés au-delà de la ligne d'où l'agression avait commencé en juin 1950 et les nations, grandes et petites, trouveront un sentiment de réconfort et de sécurité dans ce qui a été accompli en Corée. Les peuples du monde qui espèrent qu'ils n'auront pas à faire face au fléau d'une troisième guerre mondiale voient leur espoir raffermi. Il y a maintenant plus de raisons d'espérer et de croire que les problèmes internationaux seront à l'avenir réglés par des moyens pacifiques, ainsi que la Charte le prescrit, et non par le recours à la guerre.

26. Il est vrai que la tragédie coréenne ne suscite pas un optimisme exagéré à l'endroit de la conférence politique envisagée; mais nous espérons que l'autre camp sera disposé à respecter les vœux les plus chers du peuple coréen et l'opinion publique mondiale. Nous espérons que ses représentants sont prêts à négocier de bonne foi un règlement qui laissera la Corée libre et unifiée, protégée contre toute agression et toute manœuvre de subversion et capable de consacrer toute son énergie à l'immense tâche de reconstruction de la patrie dévastée par la guerre.

27. Les gouvernements qui représenteront notre camp à cette conférence participeront aux négociations en toute bonne foi. Il suffit que l'autre camp soit disposé à faire de même pour que la Corée puisse apercevoir le terme de son martyre, pour que le peuple coréen voie poindre l'aube de jours meilleurs.

28. Ce que nous avons accompli en Corée sur le plan militaire était sans précédent; mais ce que nous avons

accompli ici à New-York au cours des dix derniers jours en élaborant des recommandations pour la conférence politique est également sans précédent. Evidemment, ce qui a été accompli est chose humaine et ne peut, en conséquence, être parfait; on pourra soutenir que l'on aurait pu faire plus et que ce qui a été fait aurait pu l'être plus rapidement. Cependant, à tout jamais, nous pourrions être fiers de ce qui a été accompli. Il est évident que l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas développée dans le sens que ses fondateurs avaient envisagé; mais il est tout aussi évident qu'elle a pleinement justifié son existence.

29. Dans le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, nous rendons hommage à nos morts. En le faisant, nous pouvons leur dire que nous nous sommes efforcés de demeurer fidèles et que, les êtres humains n'étant pas infaillibles, nous faisons maintenant de notre mieux pour créer un monde digne de leur sacrifice.

30. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Mon pays est l'un des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont répondu à l'appel que le Conseil de sécurité a lancé le 27 juin 1950 [S/1511], pour demander l'octroi à la République de Corée de l'aide nécessaire pour repousser les forces armées qui l'attaquaient et pour rétablir la paix et la sécurité internationales en Corée. Il a eu l'honneur de prendre une part active à ce premier effort tenté, sous les auspices des Nations Unies, pour résister à l'agression par des mesures militaires collectives. L'union réalisée sur les champs de bataille de Corée par des soldats de nations libres, ayant pour objectif commun de résister à l'agression armée et de frayer la voie à un règlement juste et pacifique, peut fort bien marquer un tournant de l'évolution d'un monde qui cherche à mettre sur pied un système de relations internationales organisées, fondé sur la liberté individuelle et nationale protégée par la loi et le respect de l'ordre.

31. Mais le prix qu'il a fallu payer en Corée, en effusions de sang, en pertes de vies humaines et en souffrances, a été véritablement énorme. C'est là le tribut qu'il a fallu offrir héroïquement pour que la liberté conquise puisse survivre en présence des sombres forces de destruction et d'oppression, et il convient qu'en cette Assemblée générale des Nations Unies — qui veille au respect des buts et principes de la Charte, qui est le porte-parole des peuples "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre" — il convient, dis-je, que nous, les vivants, nous rendions ici hommage à ceux qui ont lutté et qui sont morts pour la cause de la liberté et de la paix.

32. Maintenant que les combats ont cessé, nous pouvons dresser l'effroyable bilan. Les chiffres nous confrontent froidement. Permettez-moi de citer, sans l'embellir, le passage pertinent du rapport spécial que le Commandement unifié nous a fait parvenir au début du mois d'août:

"Les troupes du Commandement des forces des Nations Unies", lit-on dans le rapport en termes simples mais d'autant plus éloquents, "ont subi de nombreuses pertes au cours des trente-sept mois de combat. Le nombre des tués, blessés et disparus des forces armées de la République de Corée a dépassé 300.000. Le chiffre total des pertes subies par les forces armées des Etats-Unis s'est élevé à environ 141.000 et celui des pertes des forces armées des

quinze autres Membres de l'Organisation des Nations Unies à près de 14.000" [S/3079].

Le chiffre total des pertes atteint ainsi près d'un demi-million.

33. Quant à la population civile de la République de Corée ravagée par la guerre, elle a, elle aussi, supporté le poids de cette tragédie, œuvre des agresseurs qui ont dévasté ses foyers et ses terres. Le fait que l'agresseur a subi des pertes plus lourdes encore ne diminue en rien l'étendue des sacrifices consentis par le parti de la liberté. Cependant, il y a ici une différence fondamentale. D'un côté, le sang a été versé inutilement au service d'une agression inutile, armée et déclenchée sans provocation. Du côté des défenseurs, le sang versé a été dédié à la cause de la sécurité, de la liberté. C'est à cette cause que, rendant hommage à nos soldats, nous réaffirmons ici notre loyauté éternelle.

34. Lorsque nous jetons un regard sur les trois dernières années, nous comprenons l'immensité de notre dette envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie sous le drapeau des Nations Unies. Si, portant les yeux vers l'avenir — comme c'est notre devoir — nous cherchons à compléter, par des moyens pacifiques, notre tâche inachevée, nous devons être aussi résolus dans la paix que nos soldats l'ont été au combat.

35. Mon pays est fier d'avoir été représenté, dans les étroites limites de ses possibilités, parmi les forces armées du Commandement unifié qui sont accourues à l'aide des vaillants soldats et du peuple courageux de la République de Corée. En chiffres absolus, notre contribution peut paraître modeste, comparée à celle de pays plus puissants, comparée surtout à l'effort magnifique déployé par les Etats-Unis d'Amérique. Mais, par rapport à notre population et aux importants engagements militaires que nous avons souscrits pour assurer la sécurité d'un autre secteur du monde libre dangereusement menacé, à savoir l'Europe occidentale et la région de l'Atlantique, notre contribution militaire est une contribution que nous sommes fiers d'avoir apportée à la résistance collective contre le danger commun.

36. Au cours des trois années de la guerre de Corée, près de 3.200 hommes de l'armée de terre des Pays-Bas et du Surinam — tous volontaires — ont servi à tour de rôle sous le drapeau des Nations Unies et je crois pouvoir dire qu'ils s'y sont distingués, comme en font foi deux citations collectives. Trois destroyers et une frégate de la Marine royale néerlandaise ont, à tour de rôle, servi dans les eaux coréennes. Nos pertes totales se sont élevées à près de 500 hommes.

37. A tous nos soldats, à tous nos marins, aux vivants, aux morts et à tous leurs camarades, vivants et morts, de tous les autres pays qui ont combattu sous les ordres du Commandement unifié, nous rendons hommage et nous exprimons notre admiration et notre gratitude. Avec courage et dévouement, au risque de leur vie, ils ont défendu la cause de la paix et de la liberté. En cela, ils ont également aidé à atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies et favorisé la progression de l'Organisation sur le chemin ardu de la justice et de l'honnêteté. C'est à nous et aux peuples que nous représentons qu'il appartient de bâtir à nouveau, en nous guidant sur les nobles valeurs fondamentales qu'ils se sont efforcés de protéger et de maintenir.

38. Il me revient à l'esprit une phrase immortelle qu'un très grand Américain a prononcée il y a quatre-

vingt-dix ans pendant la difficile naissance d'une autre unité d'esprit et de principes et à la suite d'une crise aussi douloureuse que le conflit de Corée. Dans son discours de Gettysburg, le président Lincoln a déclaré :

“C'est plutôt à nous, les vivants, de nous consacrer à l'œuvre inachevée que ceux qui ont combattu ici ont, si noblement, menée si loin. C'est plutôt à nous de nous consacrer à la grande tâche qu'il nous reste à accomplir; que l'exemple de ces glorieux morts redouble notre dévouement à la cause pour laquelle ils ont fait le sacrifice suprême; jurons ici que ces morts n'ont pas péri en vain.”

39. Devant ces paroles qui s'appliquent tout autant aux problèmes d'aujourd'hui qu'à ceux d'alors, je ne puis qu'observer un silence respectueux. Les auteurs du projet de résolution qui est actuellement soumis à l'Assemblée — et nous comptons parmi eux — ont, je crois, cherché à exprimer des pensées et des sentiments analogues, dans le langage de notre époque, à propos des événements qui nous concernent. Nous espérons que l'Assemblée générale, en ce moment solennel, se joindra aux quinze nations qui présentent ce projet de résolution pour exprimer, de façon unanime, sa gratitude et sa confiance.

40. Sir Percy SPENDER (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Le projet de résolution, à la rédaction duquel nous avons participé, sera, je l'espère, unanimement adopté par l'Assemblée. C'est avec une satisfaction profonde — pour reprendre les termes de ce projet — que nous notons que les hostilités ont maintenant pris fin en Corée, que les jeunes gens n'y meurent plus et que les familles n'ont plus à craindre de nouvelles pertes. Pourtant, il n'est rien que nous puissions faire pour calmer la douleur de ceux dont les êtres chers ne reviendront jamais ou pour atténuer le drame personnel ou les pertes résultant des blessures et des mutilations de la guerre. Ce projet de résolution, si important qu'il soit, n'est qu'un bien faible hommage à l'adresse de ceux à qui nous devons tant.

41. Des jeunes hommes vont à la guerre que d'autres hommes ont provoquée. Les peuples du monde ne veulent pas la guerre. Je ne puis croire que les peuples de l'Union soviétique détestent la guerre moins intensément que le peuple de mon propre pays. S'il appartenait aux peuples du monde d'en décider, la guerre n'existerait plus et, en vérité, avec les glaives on forgerait des hoyaux. Mais des hommes mauvais, ou qui aiment le pouvoir par-dessus tout, ou qui se servent du pouvoir pour la satisfaction de leurs desseins égoïstes ou pervers, ou encore qui manquent de sagesse, tous ceux-là, parfois délibérément, parfois involontairement, parfois à cause de leurs erreurs, provoquent les guerres. Les jeunes hommes, les jeunes femmes, ceux qui sont appelés à faire les grands sacrifices que la guerre exige ne peuvent rien ou presque pour diriger le cours de ces événements. Cependant, lorsque sonne le tocsin, ce sont eux qui paient en donnant leur vie ou en éprouvant dans leur chair les mutilations du combat. Ils meurent en pleine jeunesse tandis que nous, leurs représentants à cette Assemblée qui, pour la plupart, avons parcouru plus de la moitié du chemin de notre vie, ne pouvons que leur rendre humblement un hommage verbal, bien insuffisant.

42. Ils sont morts et pourtant ils vivent. Ils vivent dans notre souvenir et dans notre cœur; ils vivent avec les innombrables morts des guerres de ce siècle sanglant.

Ils ont donné tout ce que la vie peut donner afin que nous puissions vivre. Selon les paroles émouvantes de Rupert Brooke :

“Ils ont versé le sang riche et rouge de la jeunesse. Ils sont morts pour que vive la liberté. Du fond de leur tombe, ils nous supplient, nous, leurs représentants, de ne pas perdre la foi pour laquelle ils ont péri.”

43. Nous devons renouveler ici notre vœu de dévouement à cette cause noblement exprimée dans les objectifs élevés de la Charte des Nations Unies, la cause de la paix internationale. Ces hommes sont morts en hommes libres pour que la liberté ne périclite point. Ils sont morts en résistant à la tyrannie, beaucoup d'entre eux si loin de leur patrie et de ceux qu'ils aimaient. Mais leurs yeux éteints seront éternellement tournés vers le peuple d'où ils sont issus et pour lesquels ils ont souffert, pour veiller à ce que nous tenions bien haut le flambeau qu'ils nous ont confié.

44. Le souvenir de leur sacrifice fortifiera en nous qui demeurons et dans les générations de leurs compatriotes qui les suivront la décision de résister à la tyrannie et de sauvegarder la liberté partout où nous le pourrons dans le monde. Car les tyrans et les méchants doivent savoir qu'il y aura toujours des hommes et des femmes libres qui non seulement leur résisteront, mais encore, en fin de compte, triompheront d'eux.

45. Nous devons faire comprendre de façon claire que la voie de l'agression conduit inévitablement à la destruction de l'agresseur.

46. Chaque pays a sa journée nationale du souvenir où il évoque les sacrifices de ses fils et de ses filles morts au champ d'honneur. Nous avons la nôtre. Je ne puis rendre un plus éloquent hommage aux hommes de mon pays et à ceux de toutes les nations qui ont participé à cette grande croisade internationale sous le drapeau des Nations Unies — je pense ici plus particulièrement au sacrifice offert par les citoyens du pays dans lequel nous sommes réunis aujourd'hui — je ne puis, dis-je, rendre un plus éloquent hommage qu'en répétant ici les paroles que nous prononçons respectueusement dans mon pays en cette journée du souvenir, lorsque les premières lueurs d'une aube nouvelle se répandent sur la campagne. Si je les répète, c'est parce qu'elles ont pour les Australiens une très haute importance. Nous les entendons chaque année lors de l'*Anzac Day* :

“Ils ne vieilliront pas comme nous vieillissons, nous qui demeurons. L'âge ne les accablera pas et les années ne pourront rien sur eux. Au crépuscule comme à l'aube, nous nous souviendrons d'eux.”

47. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*) : La Grèce est l'un des quinze Etats Membres auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

48. Je pense qu'il est juste que les Nations Unies saluent “les héroïques soldats de la République de Corée et de tous les pays qui ont envoyé des forces armées pour l'assister” puisqu'elles rendent “hommage à tous ceux qui sont morts en résistant à l'agression et ont ainsi sacrifié leur vie à la cause de la liberté et de la paix” sous le drapeau de notre Organisation.

49. Parmi ceux qui, appartenant à bien des pays, reposent aujourd'hui dans les cimetières militaires de Corée se trouvent 169 soldats grecs, soit près du quart de nos pertes qui atteignent le nombre de 715 jeunes gens.

50. Aussi pénibles que soient ces pertes — surtout pour un pays qui a déjà consenti tant de lourds sacrifices à la bonne cause — nous avons l'espoir qu'elles n'ont pas été subies en vain. Il importe peu que ces hommes, venus de la Grèce et d'autres pays, aient rendu leur dernier soupir en Corée. Pour les grands hommes et les soldats glorieux, tout pays est une sépulture. Cette paraphrase d'un passage de l'oraison funèbre que le grand historien de la Grèce antique, Thucydide, a attribuée à Périclès, s'applique particulièrement aux soldats à qui nous rendons hommage aujourd'hui, pour la majorité desquels la Corée n'était qu'un point sur la carte et qui, côte à côte avec le peuple héroïque de cette terre lointaine, ont fait le sacrifice suprême pour la défense d'un idéal.

51. Souhaitons que cette première tentative heureuse qui, sous les auspices d'une organisation internationale, visait à assurer la sécurité collective, aura une valeur pour l'avenir, et ce, bien plus parce qu'elle fera réfléchir les agresseurs en puissance que parce qu'elle aura servi de précédent aux nations éprises d'ordre. Espérons qu'à l'avenir la sécurité collective sera une force préventive plutôt que répressive et que les compagnons d'armes d'aujourd'hui, forgeant des hoyaux de leurs glaives et des serpes de leurs lances, seront tous, demain, compagnons de travail dans un monde pacifique avançant sans cesse dans la voie du progrès social, culturel et économique. Souhaitons que les mesures collectives de sécurité internationale se traduiront à l'avenir en un effort collectif de fraternité humaine, en des croisades de miséricorde, non point pour remédier à la folie des hommes, mais pour faire face aux cas de force majeure qui échappent à notre contrôle. C'est à une croisade de cette nature que le Président a fait allusion, au début de la reprise de cette session [429^{ème} séance], lorsqu'il a évoqué les tremblements de terre qui ont dévasté trois des îles Ioniennes; aussi suis-je heureux de saisir cette occasion pour vous transmettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale tout entière, le témoignage de notre profonde gratitude pour votre généreuse expression de sympathie.

52. Mes paroles, qui sont des paroles d'espoir, sont dictées uniquement par la conviction que la paix a ses victoires qui sont plus réelles et plus durables que les victoires de la guerre. Cependant, notre espoir ne se réalisera que si nous demeurons vigilants et continuons à nous tenir prêts.

53. Quelle que soit la voie que l'humanité choisisse, la Grèce, comme par le passé, s'y engagera sans réserve.

54. Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'amendement du Chili, de l'Équateur, du Honduras, du Mexique et du Salvador [A/L.160] au projet de résolution qui est présenté à l'Assemblée. Je n'ai naturellement pas eu le temps de consulter les autres auteurs du projet, et c'est au nom de ma délégation seulement que je déclare maintenant que nous sommes heureux de l'accepter.

55. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): On peut dire que c'est à peine si le projet de résolution dont nous sommes saisis appelle des discours de notre part. Comme l'a dit le représentant des Pays-Bas, il exprime, en termes simples, l'émotion de la grande majorité d'entre nous qui sommes réunis ici en cette occasion solennelle, et souligne ce que la plupart d'entre nous tout au moins croyons être vrai. Et cependant, si jamais le moment est venu où certains Membres

de l'Organisation des Nations Unies devraient ressentir le besoin de prononcer un discours, c'est certainement maintenant; car, ainsi que l'a dit, je crois, mon collègue des Etats-Unis, en des termes plus éloquents que les miens, le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter marque une étape décisive dans l'acheminement progressif de l'humanité vers une époque où cette méthode barbare de résoudre les conflits internationaux, à laquelle nous donnons le nom de guerre, sera oubliée et où l'impérialisme, qui se fait passer pour l'idéalisme, ne pourra plus imposer ses dévastations au monde accablé par la souffrance.

56. Sans doute cet âge d'or est-il encore éloigné, mais peut-être pas tellement éloigné si nous évaluons le temps qui nous en sépare à la mesure de l'histoire. Qui aurait pensé, il y a quelques années seulement, qu'une agression, appuyée ouvertement ou secrètement par deux grandes Puissances, aurait pu être repoussée et refoulée par le monde libre, agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, sans que ce fait entraîne une guerre mondiale? Et qui aurait pensé que l'Organisation des Nations Unies non seulement survivrait à de telles convulsions — et cela, en tant qu'organisation universelle — mais qu'elle serait encore à même, après avoir imposé sa volonté, d'influencer puissamment cette paix qui, nous en sommes convaincus, doit suivre trois cruelles années de guerre? Je pense quant à moi que, même à la Conférence de San-Francisco, quiconque eût osé prédire pareille victoire en de telles circonstances aurait été impitoyablement accusé d'être éperdument idéaliste.

57. Et cependant, cette victoire a été remportée. L'impossible s'est produit. Les jeunes gens de nos armées qui ont combattu en Corée — le plus grand nombre d'entre eux venait naturellement de la République de Corée et des Etats-Unis — ces jeunes gens ont, par leur valeur, par leur endurance, accompli ce que les hommes ont toujours cherché à accomplir depuis qu'est apparue à la société épouvantée toute l'horreur de la guerre moderne: ils ont fait triompher le principe de la résistance à l'agression et, surtout, le principe que l'agression ne rapporte rien. Aujourd'hui, nous qui, cette fois, n'avons pas combattu nous-mêmes, acclamons gravement ceux qui ont combattu. Nos pensées et nos cœurs vont vers ceux qui ont été blessés et vers leurs familles. Nous saluons ceux qui dorment d'un sommeil éternel sur les collines poussiéreuses de Corée. Ils savaient pourquoi ils mouraient. Selon les nobles paroles déjà citées par notre collègue australien, "ils ne vieilliront pas comme nous vieillissons, nous qui demeurons".

58. Mon pays a connu bien des batailles. Nous croyons savoir quelque chose des horreurs, des déceptions, de l'ironie et de la tristesse de la guerre. Nous pensons aussi que nous avons fait quelque chose pour prouver la futilité de l'agression. Deux millions et demi de morts et des millions de blessés en l'espace de quarante ans sont un lourd tribut pour un pays de moins de 50 millions d'habitants. Cependant, lorsque l'agression est survenue à nouveau en 1950, nous et nos nations sœurs du Commonwealth avons envoyé en Corée toutes les forces dont nous pouvions disposer. A ma connaissance, environ 60.000 de nos soldats, 1.200 de nos aviateurs et 20.000 de nos marins ont maintenant servi en Corée. La division du Commonwealth a toujours été l'un des bastions du front. Au début, notre contingent naval était, je crois, le plus fort de ceux dont disposait le

général MacArthur. Nous ne pensons pas que c'était là une contribution négligeable, étant donné les obligations que nous devons assumer dans d'autres régions du monde.

59. Mais si tout cela a prouvé que nous pouvons résister à l'agression et que nous y résisterons, cela nous a également montré qu'il était absolument nécessaire d'organiser la société internationale de façon qu'il ne se produise plus d'agression à laquelle il y ait lieu de résister. C'est pourquoi, malgré certaines déceptions, les regards se tournent avec espoir vers cet édifice dans lequel nous siégeons aujourd'hui. A une époque de guerre froide, qui, je le crains, risque de continuer jusqu'au règlement satisfaisant de certaines questions politiques importantes, ce serait folie que de négliger notre propre force et celle de nos alliés. Mais, par-dessus tout, nous chérissons toujours l'espoir, quelque chimérique qu'il puisse souvent paraître, que nos différends seront un jour résolus, non plus par le choc d'effroyables armes modernes, non plus même par l'érosion d'un *statu quo* glacé par les âges, mais grâce à un organe où les deux camps seront représentés — en d'autres termes, par l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, pour que ce rêve puisse se réaliser, notre Organisation ne peut être l'instrument exclusif de l'un ou de l'autre camp, ni même d'un camp quel qu'il soit; car je ne vois pas pourquoi, dans notre monde moderne agité, il n'y aurait que deux camps sur le terrain politique. Si notre Organisation doit faire œuvre vraiment utile, elle doit grouper tous les camps, car ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra devenir, comme l'a prescrit la Charte "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes".

60. Je pense donc qu'en ce jour mémorable nous devons regarder devant nous et nous efforcer de penser pour un avenir très lointain. Il se peut que notre Organisation ait à éprouver de nouvelles déconvenues dans les mois ou même dans les années à venir. Il se peut, par exemple, que la conférence politique qui doit décider de l'avenir lointain de la Corée éprouve plus de difficultés à entreprendre ses travaux que ne l'avaient prévu les signataires de l'armistice. C'est possible; mais il y a un an, certains d'entre nous commençaient à désespérer d'un armistice en Corée, et pourtant cet armistice est venu. Dans l'Organisation des Nations Unies, la patience est avant tout nécessaire. Nous ne devons jamais désespérer et, si nos espoirs risquent souvent d'être déçus, nos craintes aussi peuvent être trompeuses. Aujourd'hui, comme nous rendons hommage à nos morts, l'espoir doit être notre sentiment dominant; en effet, si les récents combats de Corée ont amené les nations intéressées à conclure non seulement que l'agression est vouée à l'échec, mais aussi que, même si elle réussit provisoirement, elle ne peut qu'engendrer des guerres d'extermination qui, à leur tour, ne peuvent conduire qu'à une extermination générale, alors les jeunes gens qui ont donné leur vie dans la lutte n'auront pas perdu cette vie en vain.

61. M. FRANCO Y FRANCO (République Dominicaine) (*traduit de l'espagnol*): Le 25 juin 1950 marquera à jamais, dans l'histoire du monde, le début d'une action abominable qui a ensanglanté la malheureuse terre de Corée, l'a couverte de ruines, a martyrisé son peuple, a provoqué l'extermination d'une grande partie de sa population et a provoqué l'indignation des nations éprises de paix, de liberté et de justice.

62. L'agression, préméditée de longue date et soigneusement préparée, a été déclenchée ce jour-là par l'invasion du territoire sur lequel le peuple coréen menait une existence heureuse, libre et démocratique. D'emblée, cette action a constitué un crime impardonnable contre la Corée et contre l'humanité. En vérité, sa préparation, son déclenchement et sa poursuite n'ont pas été réellement l'œuvre du peuple frère de la Corée du Nord, mais bien celle de l'esprit de haine, de domination et de destruction de l'ordre international, qui règne malheureusement dans une vaste partie du monde.

63. Jusqu'au moment même de l'entrée de leurs troupes dans le pays choisi comme victime par les forces du communisme international, les promoteurs de cette aventure sanglante espéraient sans aucun doute que le reste du monde, comme il l'a fait souvent, trop souvent, consacrerait tacitement le fait accompli et le triomphe de la force. L'amour très vif de la paix et le désir constant de conciliation et de bon voisinage qui se manifestent parmi les peuples libres ont pu inciter les agresseurs à douter de la possibilité d'une réaction internationale.

64. Cependant, devant les armées de l'agresseur qui ont franchi le parallèle frontière, les Nations Unies se sont dressées résolument dans un grand effort pour assurer le rétablissement de la paix et de la justice. Dans l'effort militaire entrepris pour repousser l'agression communiste, les soldats de dix-sept pays — des hommes d'origines, de races et de religions très diverses — ont lutté héroïquement pour le triomphe de l'idéal des Nations Unies. Des milliers d'entre eux dorment maintenant du sommeil éternel dans la terre du pays qu'ils étaient venus secourir; des milliers d'autres ont enduré les souffrances de la guerre et les traitements cruels qui leur ont été infligés par l'ennemi pendant leur captivité. Si la cause des Nations Unies a triomphé et si l'agression a été repoussée, c'est essentiellement grâce au courage, à l'abnégation, à l'héroïsme et au sacrifice de ces soldats.

65. Etant donné le service inestimable qui a été rendu à la cause de notre Organisation, dont l'idéal est l'espérance de l'humanité et la garantie de son salut, la délégation de la République Dominicaine s'associe de tout cœur à l'hommage de profonde reconnaissance qui est rendu par le projet de résolution commun aux héroïques soldats de la République de Corée et à ceux de tous les pays qui ont envoyé des forces armées à leur secours, et entre lesquels figurent, au premier rang, les Etats-Unis d'Amérique, par l'effort énorme qu'ils ont accompli et par les sacrifices que leur noble peuple a généreusement consentis, ainsi que notre sœur latine, la Colombie. Ma délégation s'associe tout particulièrement au pieux hommage de gratitude qui est rendu, en toute justice, à ceux qui sont morts en résistant à l'agression et ont ainsi sacrifié leur vie glorieusement à la cause de la paix et de la liberté.

66. La délégation de la République Dominicaine partage également la satisfaction justifiée, exprimée dans le même projet de résolution, devant le succès de la première tentative faite sous les auspices des Nations Unies pour repousser une agression armée grâce à des mesures collectives appropriées et efficaces. Mon gouvernement n'a cessé de donner des preuves de sa confiance dans l'organisation de la sécurité collective, qui est l'un des objectifs essentiels de la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit qu'il a offert, en temps

opportun, d'envoyer un contingent de ses forces armées sur le sol coréen ravagé par la guerre, pour y participer dans la mesure de ses moyens à la lutte entreprise contre les agresseurs communistes.

67. Le succès obtenu par les Nations Unies justifie certainement la ferme conviction que la démonstration de l'efficacité de la sécurité collective contribuera grandement, comme le dit fort justement le projet de résolution, au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'action entreprise et menée à bien par notre Organisation mondiale constitue, en fait, un appel en faveur de l'établissement de relations justes et pacifiques entre toutes les nations, en même temps qu'un avertissement sérieux aux gouvernements agresseurs qui entretiennent les hostilités en Indochine, région où le noble peuple français a déjà vu périr des milliers de ses meilleurs enfants et où il accomplit un effort dont l'ampleur mérite nos plus profonds hommages.

68. La délégation de la République Dominicaine a participé, dans toute la mesure de ses moyens, à la recherche d'une solution de la question coréenne et fait des vœux fervents pour que cette solution soit la base solide d'une paix véritable et durable.

69. M. JOHNSON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Avant de clore le présent débat, il n'est que juste que nous nous souvenions de ceux dont la valeur et le sacrifice ont rendu possible ce moment historique. Je suis heureux d'avoir l'occasion de me joindre à d'autres délégations pour rendre un hommage solennel à tous ceux qui, aux termes du projet de résolution dont mon pays est l'un des auteurs, "sont morts en résistant à l'agression et ont ainsi sacrifié leur vie à la cause de la liberté et de la paix".

70. Tout en rendant hommage aux morts, nous nous souvenons aussi des souffrances des familles affligées; je songe surtout à ces familles canadiennes qui ont éprouvé une perte et que la pensée même du succès de notre cause peut difficilement consoler. Notre projet de résolution mentionne en premier lieu les forces de la République de Corée, qui ont subi les plus lourdes pertes et dont nombre de soldats ont subi en outre une tragique épreuve, inconnue de nous: voir leurs familles souffrir, leurs foyers détruits, leurs terres dévastées. Nous exprimons aussi notre profonde reconnaissance aux forces des Etats-Unis qui, avec celles de la République de Corée, ont assumé le fardeau principal de la guerre. Sans leur prompt réaction, notre effort collectif n'aurait guère pu être couronné de succès.

71. Permettez-moi de conclure sur ces paroles: à l'Organisation des Nations Unies à New-York, nous avons adopté des résolutions qui condamnent l'agression; cependant, sans les troupes qui combattent sous le Commandement des forces des Nations Unies — troupes parmi lesquelles figurent, je suis fier de le rappeler, des milliers de jeunes Canadiens — nos résolutions n'auraient même pas valu le papier sur lequel elles ont été écrites.

72. M. MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à rendre hommage à tous les hommes courageux qui, sur terre, sur mer et dans les airs, ont donné leur vie ou ont subi des blessures pour que la liberté ne fût pas détruite en Corée.

73. Je parle au nom d'un pays dont les jeunes gens sont partis pour la Corée comme volontaires. Ils y ont combattu et certains d'entre eux sont morts dans cette presque déchirée par la guerre. Pour aller en Corée,

ils ont abandonné leurs foyers, ils ont quitté un pays verdoyant et riant pour permettre à des hommes qu'ils ne connaissaient pas, mais dont ils avaient toujours épousé la cause, de survivre et de mener une existence libre de toute oppression.

74. C'est le fait de toute guerre que les jeunes gens se rendent au combat avant d'avoir joui de la vie. Comme on le disait des jeunes guerriers il y a près de trois mille ans, "ils abandonnaient à l'espoir leur part de bonheur qu'ils ignoraient encore mais, face à la mort, ils décidaient de ne compter que sur eux-mêmes". Tous ceux qui ont combattu en Corée au cours des trois dernières années ont agi pour une grande cause. Ils ont constitué une armée composée de nations en grand nombre, résolues à se battre comme si elles n'en formaient qu'une parce qu'une nation était menacée. Pour emprunter une expression moderne, ils ont combattu pour la cause de la sécurité collective, la première entreprise de ce genre qui ait été tentée au nom des Nations Unies. Il serait plus simple de dire que des hommes venus d'un grand nombre de pays lointains se sont rendus dans une région d'Asie, ont combattu pendant d'interminables mois et ont versé leur sang pour que la paix pût être assurée, non seulement dans cette région-là, mais partout dans le monde.

75. Certains ont fait des sacrifices plus grands que d'autres. Les hommes, les femmes et les enfants de Corée ont perdu beaucoup plus que n'importe lequel d'entre nous. Les soldats des Etats-Unis, dont le gouvernement a pris la direction de cette croisade pour la sécurité collective, ont subi de lourdes pertes; nous saluons aujourd'hui les soldats et les peuples de ces deux pays.

76. La place du chef se paie; c'est une rançon que l'histoire exige des nations comme des individus. Quelque urgent que soit son besoin de chefs, le monde ne peut réclamer ce prix à une nation quelle qu'elle soit. Nous devons donc être profondément reconnaissants aux Etats-Unis qui, par le rôle qu'ils ont joué dans la guerre de Corée et, en outre, par la générosité inégalée dont ils ont fait preuve au cours des récentes années à l'égard des pays dévastés et affaiblis, ont montré qu'ils étaient prêts à payer cette rançon et à accepter les fonctions de chef.

77. Toutefois, il ne suffit pas qu'un seul pays consente des sacrifices. Ces sacrifices seraient inutiles, à moins que d'autres pays ne répondent eux aussi à l'appel du devoir. Un système de sécurité collective ne peut fonctionner que s'il est vraiment collectif. Nous ne pouvons préserver la liberté, nous ne pouvons nous acheminer vers une paix durable que si nous sommes tous prêts à payer le prix de la sécurité collective.

78. Nous n'oublierons jamais les sacrifices de ce noble groupe d'hommes venus de seize pays, qui ont combattu si longtemps, avec tant de ténacité, afin d'arrêter l'avance de l'agresseur, afin de repousser l'agresseur jusqu'à sa base de départ. En adoptant la présente résolution, nous proclamons que le sacrifice des hommes à qui nous rendons hommage n'aura pas été vain; nous espérons que la conférence politique que nous avons instituée entreprendra ses travaux sans tarder et que son succès inaugurerait une ère nouvelle pour l'humanité, non seulement en Asie et dans le Pacifique, mais encore dans le monde entier.

79. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La délégation de

l'Union soviétique a écouté attentivement la déclaration de tous les orateurs précédents et elle a étudié avec soin le projet de résolution soumis à l'Assemblée [A/L.154/Rev.1].

80. Avec le sens des responsabilités qui caractérise toutes ses déclarations, la délégation de l'Union soviétique doit dire qu'elle ne peut souscrire à aucune des affirmations énoncées par les représentants des diverses délégations qui l'ont précédée. En effet, ils ont fait le panégyrique de la guerre que le peuple coréen a dû subir pendant trois ans et demi, de cette guerre qui a dévasté ce pays héroïque en causant les plus grandes souffrances au vaillant peuple coréen et à la République populaire démocratique de Corée. Malgré les preuves et les faits que notre délégation, et d'autres, ont allégués depuis plusieurs années déjà — en fait depuis trois ans et demi, ce qui est une bien longue période — et cela non seulement aux dernières séances de la Première Commission, mais aussi en 1950, en 1951 et en 1952, malgré tous ces faits qui montrent sans aucun doute quel est le véritable agresseur et qui établissent que la République populaire démocratique de Corée a été victime d'une agression et de l'intervention étrangère, les orateurs précédents essaient encore maintenant de dénaturer les faits. Ils ne se donnent même pas la peine de réfuter un seul des faits, combien nombreux, que nous avons cités à l'appui de la thèse que je me permets de défendre aujourd'hui une fois de plus. Au nom de l'Organisation des Nations Unies, ils célèbrent des actions que l'on devrait condamner et que l'on ne peut prendre à la légère si l'on respecte les principes qui sont le fondement même de la Charte de notre Organisation et la haute mission du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est le but des travaux et de l'existence même de l'Organisation des Nations Unies.

81. Au cours des trois années et plus de guerre en Corée, la délégation de l'Union soviétique n'a cessé de lutter contre de telles tentatives. Elle a présenté de nombreuses preuves, que personne n'a jamais pu réfuter si peu que ce soit, pour établir qui était le véritable agresseur en Corée. Les nombreux documents que nous avons fournis ont permis de montrer et de démontrer que la responsabilité de la guerre imposée au peuple coréen incombe aux interventionnistes étrangers qui ont attaqué la Corée du Nord en 1950, de concert avec les forces armées de Syngman Rhee. Hier encore, j'ai rappelé à la Première Commission la déclaration de Syngman Rhee qui a dit en 1949 — ainsi que l'ont dit et répété ses complices et ses acolytes — en dévoilant le plan de l'agression qui devait se produire l'année suivante. Il a dit: "Nous devons et nous pouvons chasser le peuple coréen dans la montagne et l'y faire mourir de faim." Voilà comment il se proposait de résoudre la question de l'unification de la Corée. Il peut paraître superflu de rappeler, à cette heure tardive, tous ces nombreux faits aux autres délégations. Cependant, ces faits sont réels et nous les avons présentés à cette tribune même, en montrant notamment la carte stratégique, la carte de l'attaque projetée contre la Corée du Nord que j'ai montrée en 1952, qui révèle si bien l'identité du véritable agresseur.

82. On ne peut que s'étonner de l'hypocrisie sans bornes avec laquelle certains orateurs font ici l'éloge des forces armées qui ont abusé du drapeau et du nom de l'Organisation des Nations Unies pour se battre non

pour défendre la liberté comme on l'a prétendu ici, non pas pour les hommes et les peuples libres, mais pour exécuter des plans d'agression et pour rattacher la Corée du Nord à la Corée du Sud et la soumettre au régime réactionnaire et barbare que Syngman Rhee et ses hauts protecteurs étrangers ont installé en Corée du Sud. Ceux qui applaudissent maintenant les victoires et les mérites des soldats de la Corée du Sud et de leurs alliés étrangers et qui attaquent l'héroïque peuple de Corée, peuple véritablement libre et démocratique, passent tous ces faits sous silence; ils abusent du nom et du drapeau de l'Organisation des Nations Unies en prétendant qu'ils menaient une guerre de libération pour la défense des principes dont doivent s'inspirer tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

83. Notre délégation ne peut associer sa voix au chœur triomphant de ceux qui ont pris la parole avant moi dans cette Assemblée pour applaudir les actions de l'agresseur et pour flétrir du nom d'agresseur la victime même de l'agression. De telles métamorphoses n'existent pas dans la vie réelle. Les orateurs qui m'ont précédé oublient ce fait, croyant apparemment qu'ils peuvent déformer l'histoire à leur guise, qu'ils peuvent travestir la réalité à volonté et la montrer ensuite sous ce déguisement; c'est qu'ils craignent de la montrer telle qu'elle est, c'est qu'ils redoutent la honte qui en résulterait pour eux et l'indignation de millions d'hommes dans le monde entier. Quant à nous, nous ne pouvons nous associer à ce genre de cérémonie.

84. Je dois déclarer que la thèse absolument fausse qui a eu cours pendant toutes ces années parmi les délégations et selon laquelle la Corée du Nord aurait commis une agression a été réfutée dès 1950 et qu'on n'a cessé de la réfuter depuis en apportant de nouvelles preuves et de nouveaux faits qui permettaient de rétablir la vérité sur la guerre de Corée. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison d'essayer de prétendre, comme l'ont fait certains orateurs ou comme le mentionne le projet de résolution [A/L.154/Rev.1], que l'action dirigée contre le peuple coréen, sous le drapeau et au nom de l'Organisation des Nations Unies, puisse contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

85. Les peuples du monde entier ont accueilli avec une joie sincère la signature de la Convention d'armistice en Corée et la cessation des hostilités. Que l'effusion de sang ait cessé en Corée, c'est là sans aucun doute une grande victoire, mais une victoire remportée par les forces de la paix sur les forces de l'agression. L'agression armée des Etats-Unis en Corée a été repoussée par les troupes de la République populaire démocratique de Corée et les volontaires chinois accourus au secours de leurs frères coréens.

86. Les peuples pacifiques du monde entier éprouvent une profonde admiration pour l'héroïsme, le courage et l'endurance du peuple coréen qui a repoussé les envahisseurs. Toute l'humanité progressiste est fière du noble exploit des valeureux volontaires du peuple chinois qui se sont portés au secours de l'héroïque peuple coréen. Le peuple coréen, le grand peuple chinois et tous les peuples pacifiques chériront la mémoire de ceux qui ont donné leur vie en luttant contre les agresseurs, pour la liberté et l'indépendance du peuple coréen.

87. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie représente, je l'ai déjà dit, l'intervention étrangère en Corée comme une agression commise par la Corée du Nord; elle essaie d'attribuer à la Corée du Nord la

responsabilité du crime commis contre le peuple coréen, véritable victime de l'agression et de l'intervention étrangères.

88. Sans m'appesantir davantage sur cette question que l'Assemblée et l'Organisation des Nations Unies examinent depuis plus de trois ans, au cours de trois sessions, je me bornerai à déclarer que, pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation de l'Union soviétique ne votera pas pour le projet de résolution. Ce texte déforme la réalité historique et, en même temps, il contient tous les éléments de ce qu'on doit appeler une manœuvre et une manifestation hostiles à l'Union soviétique, à la République populaire démocratique de Corée et à la République populaire de Chine. Nous voterons contre ce projet de résolution qui est indigne de l'Organisation des Nations Unies.

89. M. NISOT (Belgique): Le projet de résolution sur lequel nous allons avoir à nous prononcer [A/L.154/Rev.1] est, dans l'ordre des valeurs morales, le plus important. Il vise à rendre un juste hommage à ceux qui ont combattu en Corée.

90. Ces hommes ont compris que, s'il est nécessaire de discuter autour d'un tapis vert, cela ne suffit pas. Ils n'ont pas prononcé de discours. Leur sens des réalités leur a montré que l'on ne saurait faire échec à l'agression uniquement par des paroles. Ils sont passés à l'action. Ils ont versé leur sang. Ils sont morts en grand nombre. Ils ont rétabli l'équilibre un moment rompu par les forces de l'envahisseur. Ils ont repoussé les agresseurs et les ont réduits à l'immobilité. Ils ont ainsi atteint leur objectif, qui était de nous permettre de pourvoir à l'avènement d'une paix durable. L'humanité libre a contracté envers eux une lourde dette. A nous, à présent, de ne pas compromettre le résultat de leurs efforts.

91. La délégation belge s'est associée à la présentation du projet de résolution que nous avons sous les yeux. Elle l'a fait dans une pensée de profonde reconnaissance pour les volontaires belges et leurs compagnons d'armes qui viennent de donner au monde ce bel exemple d'abnégation et de renoncement. Notre reconnaissance va, en particulier, aux soldats des Etats-Unis. De ceux qui se sont portés au secours de la République de Corée, ce sont eux qui ont assumé la charge la plus lourde. La délégation belge tient à leur rendre ici un hommage tout spécial.

92. M. NASZKOWSKI (Pologne) (*traduit du russe*): Le peuple polonais, de même que des millions d'hommes épris de paix dans le monde entier, a accueilli avec une grande joie et un profond soulagement la signature de la Convention d'armistice à Panmunjom, car cet armistice signifie la cessation des hostilités et des dévastations et met fin à l'effusion de sang et aux souffrances du peuple coréen.

93. Cet armistice a encore une autre signification, très importante à nos yeux. Il marque en effet la victoire de la thèse qui est à la base même de la politique extérieure de notre pays et des autres pays pacifiques, à savoir qu'il n'y a pas, dans l'ordre international, de questions litigieuses qui ne puissent être réglées par une conférence et que c'est seulement en cherchant à régler les différends internationaux par des négociations qu'on peut consolider la paix.

94. Il y a lieu de constater que le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale [A/L.154/Rev.1] par quinze Puissances dont les troupes ont combattu en

Corée sous le commandement des Etats-Unis va à l'encontre de cet effort de compréhension et de collaboration mutuelle que des millions d'hommes pacifiques attendent de nous, dans le monde entier. Ce texte s'écarte des déclarations que de nombreuses délégations ont faites, ici même et à la Première Commission, pour nous inviter à régler de manière constructive les problèmes dont notre Organisation est saisie et à ne pas retourner sur un passé récent. Si nous disons cela, ce n'est pas que nous ayons peur de rappeler le passé. Bien au contraire, tous les efforts que nous avons faits, toutes les propositions de l'Union soviétique et des autres pays pacifiques avaient pour but de mettre fin, aussi rapidement que possible, à l'effusion de sang en Corée; aussi la conclusion de la Convention d'armistice constitue-t-elle une victoire pour notre politique.

95. Toutefois, ce n'est pas de cela qu'il s'agit en ce moment. Il s'agit de créer un climat qui permette à l'Organisation des Nations Unies de prendre des décisions constructives en faveur de la paix. Il s'agit d'examiner ce qui pourrait permettre à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'unir leurs forces, au lieu de saisir l'Assemblée générale de projets de résolution qui ne peuvent avoir pour effet que de troubler l'atmosphère internationale.

96. Le projet de résolution en question tend à glorifier les actes d'agression et d'intervention commis en Corée, en les présentant comme une preuve de l'efficacité de l'action que l'Organisation des Nations Unies aurait entreprise dans le domaine de la sécurité collective. Elle voudrait même attribuer à l'intervention étrangère en Corée le caractère d'une contribution effective au maintien de la paix internationale. Or, il ne fait pas de doute que les résolutions relatives à la question coréenne qu'une majorité a adoptée sous la pression diplomatique des Etats-Unis d'Amérique et, notamment, les décisions illégales que le Conseil de sécurité a prises en juin et en juillet 1950 sans la participation de deux membres permanents du Conseil ne pourront jamais être inscrites à l'actif de notre Organisation. Bien au contraire, l'histoire verra dans les résolutions mentionnées au préambule du projet de résolution une violation flagrante des dispositions de la Charte qui tendent à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales ainsi que la collaboration entre les nations.

97. Le représentant des Etats-Unis a cru pouvoir déclarer ici que les succès militaires remportés par les Etats-Unis en Corée étaient sans précédent. En effet, l'étendue des dévastations infligées à de paisibles villes et villages dans cette guerre injuste et l'emploi des moyens les plus cruels pour l'extermination d'êtres innocents n'ont pas de précédents dans l'histoire militaire. Voilà ce que M. Lodge nous a rappelé du haut de cette tribune. Voilà pourquoi on cherche à imposer ce projet de résolution à l'Assemblée générale.

98. Les troupes des Puissances étrangères et du régime de Syngman Rhee qui ont combattu illégalement sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas lutté pour la justice. C'est le peuple de Corée qui a soutenu une juste guerre en résistant héroïquement à une invasion impérialiste. Il a combattu pour son droit à l'indépendance et pour se libérer d'une intervention étrangère. Il a défendu son droit d'être libre et de vivre sous le régime qu'il s'est donné selon des méthodes démocratiques. L'humanité n'oubliera pas cette lutte pleine d'abnégation du peuple coréen; elle

n'oubliera pas l'héroïsme des volontaires du peuple chinois qui se sont portés au secours du peuple de Corée. L'hommage dont il est question, nous devons donc le rendre à l'abnégation de l'héroïque peuple coréen qui n'a pas cédé devant la force supérieure des envahisseurs et qui, avec l'aide désintéressée des fils du grand peuple chinois, a pu défendre sa liberté et son indépendance.

99. Mais ce n'est pas cela que vise le projet de résolution dont nous sommes saisis. Ce projet cherche, une fois de plus, à sanctionner l'agression. Ses auteurs tentent d'ajouter une nouvelle page à la collection peu reluisante des décisions injustes et erronées que la majorité a adoptées sur la question coréenne.

100. Je voudrais marquer avec force que nous ne restons pas insensibles au sang versé dans cette guerre ni aux victimes, de quelque côté qu'elles soient tombées. Il est tragique que des milliers de jeunes citoyens des Etats-Unis et d'autres pays soient tombés en Corée, dans les rangs des corps d'intervention luttant contre le peuple coréen, et qu'ils aient dû combattre pour une cause qui leur est entièrement étrangère. Leur mort, de même que les blessures de dizaines de milliers de mutilés de guerre, ont plongé dans la douleur bien des familles, dans tous les pays qui ont pris part à cette intervention.

101. La rédaction hypocrite du projet de résolution ne réduit nullement la culpabilité des responsables de cette guerre, et notamment du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, lequel, même après la signature de la Convention d'armistice, continue à suivre une politique hostile au règlement pacifique de la question de Corée. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale est, pour ainsi dire, un corollaire psychologique de la résolution que la majorité vient d'adopter [430ème séance] sur la composition de la conférence politique, résolution qui constitue une erreur, du point de vue d'un règlement pacifique de la situation en Corée et en Extrême-Orient.

102. C'est pour toutes ces raisons que la délégation de la Pologne est résolument opposée au projet de résolution. Nous estimons qu'il est historiquement erroné et politiquement nuisible. Nous invitons les délégations qui veulent vraiment faciliter la collaboration internationale, réduire la tension mondiale et aider le peuple coréen à unifier et à relever sa patrie, à voter contre ce projet de résolution.

103. Le prince WAN WAITHAYAKON (Thaïlande) (*traduit de l'anglais*): La délégation de la Thaïlande s'associe de tout cœur à l'hommage rendu aux héroïques soldats de la République de Corée et de tous les pays qui ont envoyé des forces armées à son secours; elle s'incline en particulier devant ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême.

104. La sécurité collective constitue l'un des principes et des objectifs les plus importants des Nations Unies; c'est l'un des fondements les plus solides de la paix entre les nations, mais c'est un terme abstrait pour les peuples du monde, dont il est nécessaire d'avoir la compréhension et l'appui pour qu'elle devienne une réalité vivante. Cette réalité, les forces du Commandement unifié en Corée l'ont rendue tangible. Les événements de Corée ont fait comprendre au peuple de mon pays ce que la sécurité collective signifie pour la paix du monde, savoir, notamment, que toute agression se heurtera à la résistance du monde et sera repoussée.

Ainsi les héroïques soldats que nous saluons n'auront pas combattu et ne seront pas tombés en vain.

105. Mme SEKANINOVA-CAKARTOVA (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): La présente session de l'Assemblée générale a été convoquée conformément à la résolution 705 (VII) adoptée à l'unanimité le 18 avril de cette année. Dans le préambule de cette résolution l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était "fermement résolue à n'épargner aucun effort pour créer des conditions propices à la paix et à la conciliation, objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies".

106. Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est actuellement saisie est en contradiction flagrante avec cette affirmation solennelle à laquelle toutes les délégations ici présentes ont souscrit. Il constitue une manifestation contre la paix, contre l'esprit de conciliation et contre les délégations qui ne cessent de défendre ces principes.

107. Comme les délégations d'autres pays, la délégation tchécoslovaque a fait remarquer, dès l'ouverture des hostilités en Corée, qu'il s'agissait d'une guerre d'intervention imposée au peuple coréen contre sa volonté. La délégation tchécoslovaque, exprimant le profond désir de paix des peuples tchèque et slovaque, n'a négligé aucune occasion d'essayer de mettre un terme à cette inique guerre d'intervention qui a été pour l'héroïque peuple coréen la source de souffrances indicibles et de destructions innombrables. C'est également la raison pour laquelle la délégation tchécoslovaque a toujours appuyé chaleureusement les propositions présentées par l'Union soviétique qui, conformément aux aspirations et aux intérêts des peuples pacifiques du monde entier, a demandé à maintes reprises la cessation des hostilités et de l'effusion de sang en Corée.

108. Le projet de résolution qui est actuellement soumis à l'Assemblée générale vise à perpétuer ce mensonge historique réfuté depuis longtemps par les faits innombrables et incontestables que les délégations de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et d'autres pays ont présentés aux Nations Unies. L'opinion publique mondiale connaît ces faits irréfutables, qui d'ailleurs n'ont jamais été démentis, et c'est pourquoi l'identité des agresseurs en Corée ne fait aucun doute pour elle, non plus que celle des coupables et des responsables de la destruction de milliers de vies humaines, de ces bombardements insensés et impitoyables, de l'utilisation d'armes de guerre prohibées et de toutes les souffrances et malheurs du peuple coréen.

109. Faisant le bilan de la guerre de Corée, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. John Foster Dulles, a déclaré que le territoire nord-coréen "est en grande partie dévasté" et que "sur les 10 millions d'habitants que comptait la Corée du Nord, un sur trois est mort". Ces renseignements et le fait que M. Dulles ait jugé bon de s'en vanter le jour même où les bombardiers des Etats-Unis devaient cesser de semer la mort sur les villes et les villages coréens sont, je crois, suffisamment éloquentes. Ils disent toutes les souffrances et tout l'héroïsme d'hommes et de femmes, de vieillards et d'enfants. Des noms tels que Koje, Cheju et Pyongyang resteront à jamais inscrits dans la mémoire des hommes comme des exemples d'une cruauté sans précédent. De même, les milliers de villes et de villages, d'écoles et d'hôpitaux qui ont été détruits par les bombes américaines ne seront jamais oubliés.

110. L'hommage rendu à ceux qui ont été contraints de faire le sacrifice de leur vie pour des intérêts étrangers n'atténuera pas la responsabilité des agresseurs. Nous savons fort bien dans quelle situation tragique se sont trouvés ces jeunes gens qui, contre les intérêts de leur propre pays, ont été obligés de participer à l'agression en Corée, ont été arrachés à leur foyer et à leur travail pour porter la mort et la désolation dans un petit pays situé à des milliers de kilomètres du leur et qui n'avait jamais constitué la moindre menace pour personne. On sait également fort bien que les soldats qui ont été entraînés dans l'intervention contre le peuple coréen ont considéré que cette guerre était une guerre injuste et que, tant parmi les soldats que parmi les peuples des pays en cause, elle était très impopulaire.

111. Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie ne saurait en aucune façon diminuer la responsabilité de l'Assemblée qui, s'opposant pendant trois longues années aux vœux les plus fervents de l'humanité, a rejeté les propositions qui auraient pu mettre un terme aux horreurs et aux souffrances en Corée. Ce projet de résolution ne saurait non plus diminuer l'admiration qu'éprouvent tous les peuples pacifiques à l'égard de l'héroïque population de la Corée du Nord qui a été victime d'une agression et qui, grâce à l'aide opportune des volontaires chinois, a consenti d'énormes sacrifices à la cause de la paix, de la liberté et de la démocratie mondiales. Cette nation héroïque a une fois de plus prouvé au monde entier qu'un peuple qui combat pour sa liberté et son indépendance, qui est profondément convaincu de la justesse de sa cause, ne saurait être vaincu ni par les armes modernes ni par la barbarie médiévale.

112. Ma délégation n'a pas l'intention de refaire l'histoire de l'agression dont le peuple de la Corée du Nord a été victime et qu'il a si vaillamment repoussée. En rappelant explicitement et ouvertement les résolutions par lesquelles les Nations Unies se sont écartées le plus gravement et le plus dangereusement de leur mission, le projet de résolution fait simplement ressortir que la guerre de Corée n'a jamais été autre chose qu'une guerre des Etats-Unis d'Amérique. Les faits qui le prouvent sont innombrables, et des représentants dûment qualifiés des Etats-Unis l'ont confirmé à maintes reprises.

113. Je rappellerai très brièvement ce qui a été dit à ce sujet au cours d'audiences de la Commission de la défense nationale et de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis en mai 1951. Les déclarations d'éminentes personnalités américaines ont montré que les Etats-Unis faisaient usage de leur puissance militaire en Corée même avant l'adoption, le 27 juin 1950, de la résolution illégale du Conseil de sécurité. Le général Bradley lui-même a dit :

“Le 26 juin, le Comité des chefs d'état-major a donné au général MacArthur des instructions en vue de l'utilisation des forces navales et aériennes des Etats-Unis contre les unités nord-coréennes stationnées au sud du 38ème parallèle.”

Quant au sénateur Byrd, il a résumé la situation en ces mots :

“La vérité est donc que vous étiez en conflit avec les unités nord-coréennes un jour avant que les Nations Unies n'aient adopté la résolution.”

Enfin, le général MacArthur lui-même, répondant au sénateur Russell, a fait cette déclaration extrêmement révélatrice :

“Monsieur le Sénateur, mes rapports avec les Nations Unies étaient surtout des rapports de principe. Aux termes des instructions que j'avais reçues, mon commandement et chacun de mes actes dépendaient exclusivement de notre propre Comité des chefs d'état-major et je relevais directement du Chef d'état-major de l'armée. Tous les rapports que je transmettais aux Nations Unies étaient soumis à la censure de notre Département d'Etat et de notre Département de la défense nationale. Je n'avais aucun rapport direct avec les Nations Unies. Du point de vue de l'autorité supérieure, mon commandement se trouvait dans la même situation que si toutes les forces placées sous mes ordres avaient été américaines.”

114. Aucune résolution, reprenant des affirmations anciennes, usées et maintes fois réfutées, touchant cette prétendue action collective des Nations Unies, ne saurait diminuer la victoire que les forces pacifiques du monde entier ont remportée en Corée. La délégation tchécoslovaque rejette énergiquement le projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie. Elle estime en effet que ce texte est contraire aux intérêts de la paix et c'est pourquoi elle votera contre.

115. M. BELAUNDE (Pérou) (*traduit de l'espagnol*) : Je ne voudrais pas m'exposer au reproche de prolonger le débat qui se poursuit ici depuis trois ans et qui, à mon sens, est définitivement tranché dans l'esprit de toute l'humanité. Comme je l'ai déjà fait à la Première Commission, je me bornerai à exprimer la profonde satisfaction que la délégation du Pérou et mon gouvernement ont ressentie à la signature de l'armistice qui a amené la fin des hostilités et a apporté l'espoir de la paix.

116. L'armistice n'est pas seulement une réalité encourageante et émouvante; il sanctionne également un principe pour lequel les Nations Unies ont lutté et qui se trouve consacré définitivement par la Convention signée à Panmunjom. Je veux parler du droit des prisonniers à ne pas être rapatriés de force.

117. Il y a aussi de grands enseignements à tirer de cet armistice. J'en citerai surtout un dont personne n'a encore fait mention à cette tribune : si l'armistice a pu être conclu sur la base de principes équitables, c'est grâce à la cohésion extraordinaire que les Nations Unies ont manifestée pendant ces trois années de lutte et dont le poids moral a été très considérable. Si les cinquante-cinq pays, qui tant de fois ont démontré leur union de façon si édifiante et si significative, n'avaient pas maintenu cette cohésion, un coup fatal aurait été porté au caractère même de l'Organisation des Nations Unies. C'est grâce à cette cohésion morale que l'opinion publique a continué à soutenir notre lutte. C'est cette cohésion morale qui s'est exprimée sous une forme exemplaire dans l'héroïsme des seize pays qui ont combattu en Corée.

118. Aussi la délégation du Pérou voulait-elle donner à l'hommage que nous rendons aujourd'hui toute la solennité qui s'impose. Si tel ne peut être le cas, en raison des exigences du règlement et parce que l'atmosphère a été troublée par un débat inutile autant qu'inopportun, puissent mes paroles nous ramener au projet de résolution dont nous sommes saisis, dont la signification est claire pour tous et qui rappelle les

sacrifices qui ont été consentis ainsi que les espoirs de paix que nous nourrissons.

119. Je m'associe à l'hommage rendu aux seize pays pour les sacrifices qu'ils ont faits, au peuple de la République de Corée qui a fourni 63 pour 100 des effectifs militaires bien que son territoire ait été dévasté à deux reprises, aux États-Unis d'Amérique qui ont envoyé en Corée plus de 500.000 hommes et dont les pertes se sont élevées à 141.000 hommes, dont 25.000 tués, enfin, aux deux divisions dont j'ai parlé à la Première Commission et qui comprenaient des soldats de quinze pays. Ces hommes ont fait preuve, en luttant vaillamment sur les champs de bataille coréens, de la même cohésion que les cinquante-cinq pays qui leur avaient assigné la mission de lutter jusqu'à la mort pour la liberté, l'indépendance et la souveraineté nationale de la Corée.

120. A cet hommage aux morts je ne veux ajouter de paroles de blâme ou même de reproche à l'adresse de personne, car la mort est toujours respectable. Parmi ceux qui sont tombés dans l'autre camp, beaucoup ont peut-être lutté de bonne foi, victimes d'ordres injustes, de la soif du pouvoir et de rêves de domination. Malheureuse jeunesse égarée dont les souffrances et la mort m'inspirent un profond respect! Pour reprendre les paroles de Shakespeare, je voudrais que de chacune de leurs blessures une parole s'élève à l'adresse de l'humanité; si ces voix pouvaient parler au nom des morts des deux camps, elles nous apporteraient un message de réconciliation et de paix.

121. Telle est la leçon que désirent reprendre la délégation du Pérou et tous les petits pays dont le rôle, aux Nations Unies, est de défendre le droit et de proclamer la nécessité de la paix. Puissent mes paroles apporter une note de solennité et d'émotion en cette occasion mémorable.

122. Vénérons la mémoire de ceux dont le sacrifice héroïque a rendu l'armistice possible et adressons généreusement à toute l'humanité un message de paix dont les générations à venir nous soient reconnaissantes.

123. M. URQUIA (Salvador) (*traduit de l'espagnol*): Je désire faire une brève déclaration au sujet du projet de résolution [A/L.154/Rev.1], qui va être mis aux voix dans quelques instants.

124. La délégation du Salvador votera très volontiers et avec une émotion sincère pour ce projet de résolution, rédigé en termes raisonnables et justes et qui tient compte des diverses résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adoptées au sujet du problème de l'agression en Corée. Aux termes de ce texte, l'Assemblée générale note avec une satisfaction profonde que les hostilités ont maintenant pris fin en Corée, salue les héroïques soldats de la République de Corée et de tous les pays qui sont venus à son secours, rend hommage à tous ceux qui sont morts en résistant à l'agression et ont ainsi sacrifié leur vie à la cause de la liberté et de la paix, constate avec satisfaction que la première tentative faite en vue de repousser l'agression armée par des mesures militaires collectives a été couronnée de succès et exprime la conviction profonde que cette démonstration de l'efficacité de la sécurité collective contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

125. Nous aurions cependant préféré qu'on indiquât au dernier paragraphe de ce projet de résolution que les efforts dirigés contre l'agression, contre ce qui pour l'immense majorité des Nations Unies constituait une

agression, ont été entrepris non pas "sous les auspices des Nations Unies", mais "par les Nations Unies"; on aurait ainsi utilisé la formule simple et nette employée dans les documents officiels et répandue par la presse, la radio et les autres moyens d'information depuis le début du conflit. Cette formule est d'ailleurs celle que l'on trouve dans la Convention d'armistice, où il est à chaque instant question du Commandement unifié des Nations Unies.

126. Nous ne voulons nullement provoquer un débat sur cette question, car il serait tout à fait inopportun; nous désirons seulement demander à l'Assemblée d'approuver l'amendement que nous avons présenté conjointement avec les délégations du Chili, de l'Equateur, du Honduras et du Mexique [A/L.160]. Il s'agit uniquement de remplacer, au paragraphe 3 du projet de résolution [A/L.154/Rev.1], les mots "sous les auspices des Nations Unies" par les mots "à l'appel des Nations Unies", qui sont plus expressifs, correspondent mieux à l'attitude des Nations Unies et sont analogues à ceux que comportait l'amendement de plusieurs pays de l'Amérique latine [A/L.158] que l'Assemblée a adopté ce matin à une grande majorité. Ainsi, il y aurait parfaite concordance entre les deux documents qui participent du même esprit, ont été adoptés le même jour et traitent de la même question.

127. Pour terminer, je voudrais rappeler que le représentant des États-Unis, lorsqu'il a mentionné les diverses contributions qui sont venues appuyer l'action des Nations Unies, a cité, parmi les pays qui ont envoyé des unités sanitaires, un État qui n'est pas encore membre de l'Organisation des Nations Unies, à savoir: l'Italie.

128. Je suis persuadé que toutes les délégations d'Amérique latine, ainsi que celles de la France, de la Belgique et de nombreux autres pays, s'associeront à la délégation du Salvador pour estimer qu'en toute équité — au moment où nous rendons un hommage bien mérité à un certain nombre de pays — nous devons exprimer notre reconnaissance à cette grande nation latine qui a su se montrer digne de ses magnifiques traditions.

129. M. MUNIZ (Brésil) (*traduit de l'anglais*): La délégation du Brésil a appuyé sans réserve le projet de résolution, qui rend un hommage bien mérité aux valeureux soldats de la République de Corée et à tous les États Membres qui ont contribué à l'action militaire contre l'agression. Sans l'intervention immédiate et généreuse, sans l'héroïsme de ces États qui ont souvent fait plus que ce que leur commandait le devoir, les forces de l'agresseur seraient parvenues à conquérir la Corée du Sud et à étouffer les justes aspirations de la jeune République, qui ne souhaitait que le développement pacifique de ses institutions démocratiques. La résistance que les forces sud-coréennes ont opposées aux armées de l'envahisseur, leur résolution implacable de défendre leur patrie, ainsi que le fait qu'elles ont tenu les deux tiers du front, resteront inscrits dans les annales de l'histoire comme un prodigieux exemple de courage et d'amour de la liberté.

130. Les États-Unis d'Amérique ont joué un rôle décisif dans la défense du principe de la sécurité collective. Ce sont surtout les soldats américains qui ont supporté le poids de l'action de police des Nations Unies en Corée; il suffit de rappeler que les pertes des États-Unis se sont élevées à 140.000 hommes, dont 25.000

morts, pour qu'on se rende compte de l'envergure de la participation américaine à la campagne de Corée.

131. Les Nations Unies ont aussi une dette de reconnaissance envers les soldats des quinze autres Etats Membres qui ont combattu avec courage et abnégation aux côtés des forces américaines et sud-coréennes pour les aider à atteindre l'objectif militaire des Nations Unies. A tous ces pays, à tous ces hommes qui sont morts pour que d'autres puissent vivre en liberté, aux familles de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, le Gouvernement et le peuple du Brésil tiennent à rendre hommage et à exprimer leur profonde admiration.

132. M. LOPEZ (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution, dont les Philippines sont l'un des auteurs, ne vise qu'à exprimer la gratitude des Nations Unies aux membres des forces armées des Nations Unies et à rendre hommage à tous ces braves, vivants ou morts, qui ont lutté contre l'agression en Corée et qui, ainsi, ont tant fait pour la cause de la liberté et de la paix dans le monde.

133. Le récit de ce combat, couronné de succès, livré pour défendre le principe de la sécurité collective, ne serait pas complet et les Nations Unies ne s'acquitteraient pas pleinement de leur dette de reconnaissance si l'Assemblée générale ne rendait pas cet hommage aux valeureux soldats des nombreuses nations qui ont combattu, qui ont souffert et qui sont morts pour que la sécurité du monde libre soit protégée, pour que l'Organisation des Nations Unies elle-même ne disparaisse pas.

134. Au nom de mon pays, j'aimerais remercier M. Lodge, représentant des Etats-Unis, d'avoir parlé en termes si élogieux de la modeste contribution que les Philippines ont apportée à l'action des Nations Unies en Corée. Je me bornerai à dire que cette contribution, quoique modeste, n'a été nullement négligeable si l'on tient compte de nos faibles ressources matérielles et du fait que nous n'en pouvions épargner aucune et qu'il nous en aurait fallu même davantage pour reconstruire notre pays dévasté par la guerre et pour réprimer et écraser dans notre pays les soulèvements organisés par les communistes. Nous n'en sommes pas moins heureux d'avoir pu contribuer, chez nous comme à l'étranger, à la défense des idéaux de liberté et à la sauvegarde des principes de la Charte que nous avons tous à cœur.

135. Aujourd'hui, en saluant la mémoire de nos héros disparus, nous ne nourrissons aucune amertume, aucune colère envers quiconque. Certes, il aurait mieux valu qu'en ce moment solennel les voix hostiles que nous connaissons si bien — et qui heureusement ne sont pas nombreuses — se soient tues; mais, bien que ces voix pleines d'acribes récriminations se soient à nouveau fait entendre, elles ne nous ont rendus ni amers ni haineux, mais seulement tristes.

136. Imbue de l'esprit même qui a animé ces jeunes gens qui se sont voués à la cause de la paix et de la liberté en Corée, la République des Philippines tient à proclamer solennellement qu'elle contribuera de son mieux au succès de la conférence politique. Nous nous efforcerons, pendant et après la conférence, de créer cet esprit de conciliation et de paix véritable sans quoi nul ne pourrait sauver le peuple coréen ni maintenir la paix dans notre partie du monde.

137. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de

résolution présenté par l'Australie, la Belgique, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande et la Turquie [A/L.154/Rev.1] et sur l'amendement à ce projet, qui a été soumis par le Chili, l'Equateur, le Honduras, le Mexique et le Salvador [A/L.160] et qui vise à remplacer, au paragraphe 3 dudit projet, les mots "sous les auspices" par les mots "à l'appel".

138. L'Assemblée votera tout d'abord sur l'amendement [A/L.160].

Par 54 voix contre 5, l'amendement est adopté.

139. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée se prononcera maintenant sur le projet de résolution [A/L.154/Rev.1] tel qu'il a été amendé.

Par 53 voix contre 5, le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.

140. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons ainsi terminé l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la question de Corée. J'aimerais ajouter quelques mots, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale. Une première étape du chemin long et ardu qui nous a conduits à la paix en Corée et peut-être en Extrême-Orient a été franchie par la signature de l'armistice qui a mis fin aux hostilités. De son côté, l'Assemblée générale vient de remplir son rôle dans l'étape suivante et nous pouvons, sans fausse modestie, nous montrer satisfaits d'avoir pu prendre, dans la limite de nos moyens, les dispositions nécessaires pour réunir la conférence qui devra transformer l'armistice en une paix véritable. Cette étape ne peut cependant s'achever sans que les autorités auxquelles le Secrétaire général va adresser le texte de nos résolutions prennent à leur tour les mesures nécessaires.

141. Il restera alors la tâche la plus difficile et la plus importante, l'élaboration par la conférence politique d'un règlement de paix qui apportera la liberté et la démocratie à une Corée unifiée et qui pourra ouvrir la voie à une détente en Asie. Tous les hommes de bonne volonté, notamment ceux d'entre nous qui, par leur tragique expérience, ont appris personnellement ce que signifient la guerre et le carnage, doivent maintenant prier et n'épargner aucun effort pour que nous puissions franchir avec succès cette nouvelle et essentielle étape dans l'œuvre de paix des Nations Unies: relever et reconstruire la Corée.

142. Y a-t-il d'autres questions que l'un des représentants veuille soulever avant que nous passions aux derniers points de l'ordre du jour?

Date d'ouverture de la huitième session

143. M. CARIAS (Honduras) (*traduit de l'espagnol*): Avant tout, je ne veux pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage, au nom des délégations d'Amérique latine, à la façon magnifique dont le Président a su diriger les débats historiques de la présente session de l'Assemblée générale. La session qui se termine aujourd'hui figurera dans les annales de notre Organisation mondiale comme une des plus décisives pour l'avenir de l'humanité. Notre admiration va à M. Pearson, Président de l'Assemblée générale et homme d'Etat remarquable, qui a fait preuve d'une grande largeur de vues dans ces heures de profondes incertitudes que traverse la vie internationale.

144. Qu'il me soit permis de dire seulement quelques mots à propos des futurs travaux de l'Assemblée générale. Comme chacun sait, la huitième session ordinaire de l'Assemblée générale est convoquée pour le 15 septembre prochain. Cependant, il convient de tenir compte des faits suivants. Tout d'abord, la première reprise de la septième session ne s'est terminée qu'à la fin du mois d'avril. En second lieu, les représentants permanents se sont vus dans l'obligation de rester en alerte pour faire face, dans un délai de vingt-quatre heures, à tout appel qui les convoquerait en séances extraordinaires, pour le cas où l'armistice serait conclu en Corée. En troisième lieu, de nombreux délégués se sont trouvés dans l'impossibilité de consulter personnellement leur gouvernement en ce qui concerne les questions vitales que l'on discutera au cours de la huitième session. En quatrième lieu, ce n'est que depuis trois jours que nous avons connaissance de la demande d'inscription de treize questions supplémentaires, dont neuf ont été proposées par le Conseil économique et social. Le rapport de ce Conseil ainsi que d'autres documents nous sont parvenus trop tard pour que nous puissions procéder à l'étude sérieuse qu'exigent les problèmes de cette nature.

145. Je me permets donc de proposer qu'avant la clôture de la session, on détermine quel est le sentiment de la majorité des Membres de l'Assemblée sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de retarder l'ouverture de la huitième session ordinaire de l'Assemblée jusqu'au 29 septembre. Je pense que toutes les délégations présentes écouteront avec intérêt les explications qu'on pourra donner sur les obstacles qui s'opposeraient à un retard de l'ouverture de l'Assemblée générale. Les vacances de Noël, j'en suis sûr, préoccupent la majorité des délégations, mais je pense qu'il est possible de fixer, d'ores et déjà, une date qui permettra d'aplanir cette difficulté.

146. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Inde pour une motion d'ordre.

147. **M. MENON** (Inde) (*traduit de l'anglais*): La motion d'ordre que je tiens à présenter ne concerne pas la première partie de l'intervention du représentant du Honduras, mais la seconde dans laquelle il faut voir non pas une simple suggestion, mais bien une proposition formelle que l'Assemblée doit considérer comme un projet de résolution. Je voudrais savoir si cette proposition n'est pas contraire au règlement intérieur de l'Assemblée générale dont l'article premier dispose:

“L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre.”

Il ne s'agit pas là d'une simple suggestion. L'Assemblée “se réunit” — elle est tenue de le faire — le troisième mardi de septembre. Par conséquent, prendre une autre décision reviendrait à amender le règlement intérieur, et il faudrait alors invoquer l'article 162 qui dispose:

“Le présent règlement peut être amendé par décision de l'Assemblée générale, prise à la majorité des Membres présents et votants, après rapport d'une commission sur l'amendement proposé.”

148. Qu'il me soit permis de dire non seulement que la proposition est contraire au règlement, mais encore qu'elle constitue, en quelque sorte, un manque de courtoisie à l'égard de l'Assemblée; en effet, il nous est difficile de nous prononcer à la dernière minute sur une

question de cette importance. Je me réserve le droit de reprendre la parole sur ce point le cas échéant.

149. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Avant que le débat se poursuive sur le deuxième point soulevé par le représentant du Honduras, je voudrais remercier ce représentant de la première partie de son intervention qui n'a pas été visée par la motion d'ordre de M. Menon. Je voudrais également remercier tous les représentants et tous les membres des délégations de m'avoir aidé, comme ils l'ont fait, dans ma tâche de Président. Je propose maintenant de clore la discussion sur ce point.

150. En ce qui concerne l'autre question soulevée par le représentant de l'Inde, qui a demandé s'il était conforme au règlement intérieur de repousser la date d'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale, la situation, telle que je la comprends, est la suivante: la date d'ouverture est fixée par notre règlement intérieur, mais il existe également un article du règlement, l'article 162, qui fixe les modalités d'amendement de ce règlement. En règle générale, on renvoie la motion devant un comité qui, après discussion, présente un rapport à l'Assemblée. C'est la procédure normale pour amender un article du règlement intérieur. Ceci dit, j'ajoute que, dans le passé, il est arrivé que l'Assemblée générale étudie et fixe la date de sa prochaine session, mais jamais, autant que je sache, au moment de la clôture d'une session. Je ne voudrais donc pas déclarer irrecevable la suggestion du représentant du Honduras, étant donné les précédents, étant donné aussi que nous discutons un article du règlement intérieur et que l'Assemblée reste, bien entendu, maîtresse de sa propre procédure.

151. **Sir Percy SPENDER** (Australie) (*traduit de l'anglais*): J'appuie la motion du représentant de l'Inde; s'il est vrai que l'Assemblée est maîtresse de ses propres décisions, il n'en reste pas moins qu'un règlement existe qu'il convient d'observer. A notre avis, il ne saurait être question d'amender l'article premier du règlement intérieur, tant qu'un comité n'aura pas rendu compte à l'Assemblée générale de l'amendement proposé. Mais, indépendamment de cet aspect de la question, j'espère que les Membres de l'Assemblée conviendront avec moi que le 15 septembre, c'est-à-dire la date normale, devrait être maintenue.

152. Je comprends parfaitement les préoccupations du représentant du Honduras. Je sais que les Membres de l'Assemblée ont travaillé dans des conditions difficiles. Mais je sais aussi qu'un certain nombre de pays, le mien notamment, doivent prendre leurs dispositions longtemps à l'avance; il leur paraît donc un peu cavalier que l'on suggère, à la dernière minute, de repousser l'ouverture de la prochaine session au 29 septembre, alors que l'Australie — qui, comme la plupart des petits pays, n'a pas trop de personnel qualifié — a déjà pris toutes ses dispositions pour détacher à New-York les spécialistes qui feront partie de sa délégation à l'Assemblée générale.

153. Il est déjà arrivé que les sessions de l'Assemblée générale commencent avec retard. Nous savons qu'en pareil cas on est tenté de scinder la session et d'empiéter sur l'année suivante. J'espère que, si nous commençons assez tôt, nous pourrions avoir fini l'essentiel de nos travaux avant les vacances de Noël.

154. Nous ignorons d'ailleurs si le Secrétariat ne verrait pas d'inconvénients à ce que l'on repousse l'ouverture de la huitième session au 29 septembre. Je

pense qu'il a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour la date fixée et qu'un ajournement poserait bon nombre de problèmes.

155. Etant donné les circonstances, je demande aux délégations, au nom de l'Australie, de songer aux petits pays éloignés qui doivent prendre leurs dispositions longtemps à l'avance. Je souhaite vivement qu'il nous soit possible de nous en tenir à la date fixée.

156. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je ne doute pas que les Membres de l'Assemblée ne soient heureux d'entendre un exposé du Secrétaire général sur ce point.

157. Le **SECRETARE GENERAL** (*traduit de l'anglais*): Avant l'intervention du représentant du Honduras en faveur de l'ajournement de l'ouverture de la huitième session, j'avais rédigé à ce sujet une lettre que j'avais l'intention d'envoyer, ce soir, aux délégations. Le meilleur moyen d'éclaircir la situation serait, me semble-t-il, que je lise certaines parties de cette lettre.

158. Chacun sait — et le représentant de l'Inde l'a souligné — que, conformément au règlement intérieur, la huitième session de l'Assemblée générale doit s'ouvrir le troisième mardi de septembre, c'est-à-dire le 15 septembre. D'après le règlement, les Membres de l'Assemblée doivent être informés, au moins soixante jours à l'avance, de la date d'ouverture de la session ordinaire. Notification de cette date a été envoyée aux délégations le 17 juillet.

159. Comme le Président l'a fait observer, lorsque, dans le passé, l'ouverture de la session ordinaire a été ajournée, il ne s'agissait pas seulement d'une décision de l'Assemblée modifiant le règlement intérieur, mais, dans certains cas, l'ajournement n'a été décidé qu'après consultation des Membres et avec l'accord de la majorité. Cette procédure a été suivie par analogie, notamment, avec l'article 9 du règlement intérieur.

160. Etant donné les dispositions juridiques et administratives en vigueur, il m'a paru manifeste que le Secrétaire général ne doit s'informer auprès des Membres pour savoir s'ils consentent à l'ajournement de la session ordinaire que si on le lui demande formellement et en temps voulu. D'autre part, le Secrétaire général ne doit pas prendre une telle initiative, à moins qu'à son avis il n'y ait des raisons pressantes d'ajourner la session ou qu'un certain nombre d'Etats Membres n'en jugent ainsi et n'attirent son attention sur de telles raisons. Jusqu'à présent, aucune demande n'a été faite en ce sens et il n'est survenu, à mon avis, aucun événement qui justifierait une telle initiative de ma part.

161. Depuis un certain temps déjà, on me fait savoir que des représentants souhaitent renvoyer au 1er octobre la date d'ouverture de la huitième session de l'Assemblée générale. Au cours des derniers jours de la présente session, j'ai donc demandé officieusement à diverses délégations s'il y avait, à leur avis, des raisons assez importantes et impérieuses pour justifier un ajournement, alors que la date prévue pour l'ouverture de la huitième session est si proche. Si j'ai bien compris, la réponse a été négative.

162. Je conçois parfaitement qu'il pourrait être commode pour certaines délégations de disposer de plus de temps afin de se préparer à participer à la huitième session. En revanche, dans bien des cas — le représentant de l'Australie l'a souligné — un ajournement serait très gênant pour les représentants qui ont pris

des dispositions, notamment au sujet de leur voyage, en supposant que la session s'ouvrirait à la date normale. De plus, il faut tenir compte du fait que les délégations de pays très éloignés sont déjà à New-York où elles sont venues pour la reprise de la septième session.

163. Je dois également attirer l'attention des Membres de l'Assemblée sur les incidences financières d'un tel ajournement. Bien entendu, le Secrétariat a pris des dispositions et, étant donné la situation que j'ai exposée, il les a prises en supposant que la session s'ouvrirait à la date prévue. Tout ajournement coûterait cher, en vérité, très cher.

164. Pour tous ces motifs et eu égard aussi aux arguments très sérieux de ceux qui souhaitent, autant que possible, respecter le règlement intérieur, j'espère que la question de l'ajournement de l'ouverture de la huitième session ne sera pas soulevée pendant les dernières minutes de la présente session.

165. **M. SANDLER** (Suède) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la déclaration du Secrétaire général. Toutefois, si le représentant du Honduras a présenté sa suggestion comme une proposition formelle, je voudrais, au nom de ma délégation, informer l'Assemblée que nous y sommes opposés.

166. Cette proposition tendant à ajourner l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée, présentée le dernier jour, est une surprise pour ma délégation comme, sans doute, pour beaucoup d'autres. Je me demande et je demande à mes collègues s'il est possible, en suivant la procédure habituelle, de prendre immédiatement une décision sur la date d'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale qui est déjà fixée conformément aux dispositions du règlement intérieur. Un changement survenant si tard ne manquerait pas de bouleverser les plans de nombreuses délégations, ceux de la nôtre en particulier. C'est un peu trop exiger, me semble-t-il, que de nous demander de prendre une décision à ce sujet, sur-le-champ, sans consulter notre gouvernement.

167. Il ne s'agit pas seulement de l'aspect pratique de la question, mais de son principe. Tout le travail de cette Organisation internationale dépend, dans une grande mesure, de son respect des règles établies. Je voudrais, pour conclure, poser cette question: Est-il vraiment juste de réclamer, dans les circonstances présentes, un vote sur une motion de ce genre? Ma délégation votera certainement contre cette motion si elle est mise aux voix.

168. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Après les déclarations de deux représentants et celle du Secrétaire général et puisque le représentant du Honduras n'a fait que présenter une suggestion, je voudrais lui demander s'il désire maintenir sa proposition; dans ce cas, nous aurions à décider si nous l'examinerons, ce qui me semble équitable. Si nous décidons de l'examiner, nous devons ensuite fixer une date. Une date a déjà été suggérée. Pour toutes ces raisons, je demanderai au représentant du Honduras s'il insiste pour que nous examinions à présent sa proposition.

169. **M. CARIAS** (Honduras) (*traduit de l'espagnol*): Je crois que les raisons que le Secrétaire général a exposées sont sérieuses et, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à retirer ma proposition; je la laisserai en suspens, pour le cas où l'Assemblée désirerait la prendre en considération, car — je me permets de le dire — elle répond aux préoccupations d'une majo-

rité des délégations. Pour ma part, je la retire donc, mais, si un représentant veut reprendre ma proposition à son compte, il peut naturellement le faire.

170. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Honduras qui, en sa qualité de Vice-Président de l'Assemblée m'a toujours prêté un concours précieux, vient de retirer sa proposition. Si aucun autre représentant ne désire la reprendre, je proposerai, en ma qualité de Président, que nous respections le règlement intérieur et que la huitième session s'ouvre à la date prévue.

Il en est ainsi décidé.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

171. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Avant de clore la septième session de l'Assemblée générale, j'invite les représentants à observer, debout, selon l'usage, une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

172. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je déclare close la septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h. 50.